

allé recommander aux prières d'une carmélite, qui est, en Avignon, en odeur de sainteté, sans vouloir le nommer, cette fille lui répondit que celui pour lequel il demandait des prières était un des plus savants de l'église et très-agréable à Dieu, mais que, pour exercer sa vertu et accroître son mérite, Dieu l'avait voulu mortifier en la chose pour laquelle il avait eu plus de passion, qui étaient ses livres, dont toute la gloire et récompense lui étaient réservées après la mort, et qu'alors toutes les provinces du monde les recherchaient avec empressement.

« Comme je vis qu'il m'écoutait avec un extrême plaisir, j'ajoutai ce que M. le Prieur Jugeact de Lyon, m'avait appris de la modestie du P. Théophile, laquelle ses adversaires devaient imiter, savoir qu'il avait refusé l'évêché de Genève, après la mort du neveu du Bienheureux; que dom Félix de Savoie et tout le sénat de Chambéry, ayant obtenu le consentement du duc Charles Emmanuel, le seul P. Théophile s'y opposa, et les pressa si fort qu'ils furent contraints de cesser, ce que le dit Prieur m'a assuré savoir de science certaine; mais qu'il était lui-même témoin d'un acte de la plus héroïque vertu, puisqu'ayant eu ordre de feu M. de Bourdeaux et quelques autres de présenter au P. Théophile, lors de ses adversités, des bénéfices, et 2,000 livres de rente, avec caution bourgeoise dans Lyon, s'il voulait seulement employer sa plume à écrire en faveur de certaine doctrine, le P. Théophile répondit à M. Jugeact ces belles paroles, en baisant sa sottane: « Qu'il aimait mieux mourir persécuté dans cet habit, que vivre bien à son aise, en manquant de fidélité à Dieu, à qui il l'avait vouée (1). »

Le P. Raynaud avait donc toutes les qualités d'un bon religieux, et il en remplissait les devoirs avec un zèle qui ne se démentit jamais. Dans le temps où la ville de Lyon fut affligée par une peste cruelle, 1628-29, on le vit se dévouer entière-

(1) *Journal des Voyages de M. de Monconys*, II<sup>e</sup> partie, pag. 586.